

PREMIER APPEL

**À CANDIDATURES À UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE
DANS UNE ÉCOLE SECONDAIRE ORDINAIRE**

-

ADMISSION AU STAGE/ ENGAGEMENT-DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE

Coordonnées du P.O.

ASBL Institut Saint-Michel

Place du Château, 3
6840 Saint-Michel



Coordonnées de l'école

Institut Saint-Michel – FASE 2667

Place du Château, 3
6840 Saint-Michel

Date présumée d'entrée en fonction : 17/08/2026

Caractéristiques de l'école :

L'Institut Saint-Michel de Neufchâteau, situé en province de Luxembourg, est un établissement d'enseignement secondaire catholique reconnu pour son approche éducative centrée sur l'épanouissement global des élèves.

L'établissement compte environ 450 élèves et organise les différentes années (de la 1^{re} à la 6^{ème}).

Nature de l'emploi :

Un emploi temporairement vacant dont le PO présume qu'il deviendra définitivement vacant à terme (appel mixte).

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, au plus tard le lundi **18 mai 2026** :

- par recommandé ou déposés contre accusé de réception ;
- et/ou par envoi électronique avec accusé de réception

à l'attention de Monsieur **Philippe Mahillon, Président du Pouvoir organisateur**, Institut Saint-Michel, place du Château, 3, 6840 Neufchâteau, et/ou phmahillon@yahoo.fr

Le dossier de candidature comportera :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation, de maximum 3 pages, présentant une vision personnelle de la fonction de direction adaptée à la réalité de l'Institut Saint-Michel ;
- un certificat de bonne vie et mœurs ;

Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation initiale des directeurs sera jointe au dossier de candidature.

Une première sélection des candidatures se fera sur base des dossiers reçus. Les candidats retenus pour une audition seront reçus **le mercredi 27 mai 2026**. Les informations pratiques seront transmises aux candidats retenus.

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Madame **Catherine SAUDMONT**, directrice de l'Institut Saint-Michel
catherine.saudmont@ism-neufchateau.be
Tél. : 061/27 71 64

Destinataires de l'appel : toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction.
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur.
- Annexe 3 : ISM – Lignes de force.

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

Les conditions légales d'accès à la fonction sont :

Il s'agit d'un premier appel :

- 1° être porteur d'un titre de niveau bachelier au moins, un niveau master est un atout ;
- 2° être porteur d'un titre pédagogique, le master étant un atout ;
- 3° compter une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- 4° avoir répondu à l'appel à candidatures.

Les candidats reconnus comme éligibles à une fonction de directeur par la Commission de valorisation de l'expérience dans l'enseignement ne sont pas concernés par les conditions précitées, mais par les conditions suivantes :

- 1° Jouir des droits civils et politiques
- 2° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 3° Être de conduite irréprochable ;
- 4° Satisfaire aux lois sur la milice ;
- 5° Avoir répondu à l'appel à candidatures.

Annexe 2 : Profil de fonction

Le référentiel des responsabilités comprend :

1° La production de sens :

1. Expliciter aux acteurs de l'école quelles sont les valeurs sur lesquelles se fonde l'action pédagogique et éducative développée au service des élèves, dans le cadre du projet du PO (voir annexe). Donner du sens à l'action collective et aux actions individuelles, en référence à ces valeurs ainsi que, selon le cas, aux missions prioritaires et particulières du système éducatif de la Communauté française.
2. Confronter régulièrement les processus et résultats de l'action aux valeurs, finalités et objectifs annoncés.

2° Le pilotage stratégique et opérationnel :

1. Être le garant des projets éducatif et pédagogique du PO, définis dans le respect des finalités et des missions prioritaires et particulières du système éducatif de la Communauté française.
2. En tant que leader pédagogique, piloter la co-construction du projet d'établissement et du plan de pilotage de l'école, en menant à bien le processus de contractualisation et la mise en œuvre collective du contrat d'objectifs. En outre, piloter la culture de l'école et les valeurs du PO
3. Favoriser une réflexion stratégique et prospective sur le devenir de l'école.
4. Faire de l'école une organisation apprenante et y encourager l'innovation, notamment didactique et pédagogique.

3° Le pilotage des actions et projets pédagogiques :

1. Assurer le soutien et l'accompagnement du parcours scolaire de chacun des élèves et leur orientation positive, notamment en collaboration avec le CPMS.
2. Favoriser un leadership pédagogique partagé.
3. Assurer le pilotage pédagogique de l'établissement, notamment par la mise en place de régulations et d'ajustements consécutifs aux évaluations menées sur base des indicateurs retenus par l'équipe pédagogique.

4° La gestion des ressources humaines :

1. Organiser les services de l'ensemble des membres du personnel, coordonner leur travail, fixer les objectifs dans le cadre de leurs compétences et des textes qui régissent leur fonction. Assumer la responsabilité pédagogique et administrative de décider des horaires et attributions des membres du personnel.
2. Collaborer avec le PO pour construire, une équipe éducative et enseignante centrée sur l'élève, son développement et ses apprentissages.
3. Développer avec l'équipe éducative une dynamique collective et soutenir le travail collaboratif dans une visée de partage de pratiques, de concertation, de construction collective et d'organisation apprenante.
4. Promouvoir et soutenir l'esprit d'équipe ainsi que le développement professionnel des membres du personnel.
5. Accompagner les équipes éducatives dans les innovations qu'elles mettent en œuvre et le changement.
6. Veiller à l'accueil et à l'intégration des nouveaux membres du personnel ainsi qu'à l'accompagnement des personnels en difficulté.
7. Veiller à la bonne organisation des organes locaux de concertation sociale légaux et conventionnels.

8. Être le représentant du PO auprès des Services du Gouvernement.
9. Nouer des contacts avec le monde économique et socioculturel local de même qu'avec des organismes de protection de la jeunesse, d'aide à l'enfance et d'aide à la jeunesse.
10. Assurer les relations de l'école avec les élèves, les parents et les tiers ; dans ce cadre, développer l'accueil et le dialogue, en mettant en place une dynamique collaborative favorisant le partage, la concertation et la construction collective.
11. Participer, avec le PO, aux procédures de recrutement des membres du personnel.
12. Constituer dans l'école une équipe de direction et l'animer.
13. Impliquer les acteurs de l'école dans la construction et la régulation du vivre ensemble.
14. Veiller à une application juste et humaine aux élèves du ROI et des éventuelles sanctions disciplinaires.
15. Prévenir et gérer les conflits, en faisant appel, le cas échéant, à des ressources externes.

5° La communication interne et externe :

1. Recueillir et faire circuler de l'information en la formulant de manière adaptée et au moyen des dispositifs adéquats à l'attention, respectivement, du PO, des membres du personnel, des élèves, et s'il échet, des parents et des agents du CPMS ainsi qu'en tant qu'interface, avec les partenaires et interlocuteurs extérieurs.

6° La gestion administrative, financière et matérielle :

1. Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires : carrière des MDP, parcours scolaire des élèves et utilisation des moyens d'encadrement et de fonctionnement.
2. Assurer la gestion du budget pour lequel il a reçu délégation, en vue de parvenir à un fonctionnement optimal de l'école et à la réalisation de ses objectifs.
3. Objectiver les besoins de l'école en infrastructures et en équipements pédagogiques, techniques et informatiques nécessaires à son fonctionnement ; en informer le PO.

7° La planification et gestion du développement personnel :

1. S'enrichir continuellement de nouvelles idées, compétences et connaissances.
2. Avoir des entretiens de fonctionnement réguliers avec le PO ou les délégués de celui-ci, en référence à sa lettre de mission et à son autoévaluation.

Remarque :

Les candidats issus d'un autre réseau d'enseignement, ayant réussi tous les modules de formation initiale, devront fournir au PO une attestation de fréquentation du module « éducatif et pédagogique » (30 heures) organisé par le SeGEC avant la fin de leur stage.

La liste des compétences attendues dans l'exercice de la fonction de directeur / directrice

1° Être exemplaire et capable de produire du sens

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Être cohérent dans ses principes, ses valeurs et son comportement, avoir le sens de l'intérêt général et respecter la dignité de la fonction.	C	10
b. Promouvoir les missions de l'école chrétienne, les projets pédagogiques, éducatifs propres au réseau libre catholique et le projet d'établissement.	B	
c. Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions, surmonter les échecs et les difficultés.	C	15
d. Être conscient de ses forces et points de développements, articuler un plan de développement personnel en lien avec sa fonction.	B	
e. Développer une posture de direction.	A	

2° Être capable de mener ses équipes au service des élèves

	Niveau de maîtrise	Pondération
a. Établir, avec l'équipe, des standards ambitieux pour tous les élèves afin qu'ils surmontent les difficultés, et responsabiliser le personnel quant à l'impact de leur travail sur le succès des élèves.	B	
b. Avoir le sens de l'écoute et de la communication ; être capable de manifester de l'empathie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance.	C	15
c. Être capable de fédérer des équipes autour de projets communs et de gérer des projets collectifs.	B	
d. Promouvoir le dépassement de soi, de la motivation, du goût de l'effort.	B	
e. Gérer les attentes et objectifs pour chacun des rôles du personnel, analyser leurs forces / faiblesses et leur donner du feedback, définir et gérer une stratégie de recrutement et de formation	B	10
f. Être capable de gérer des conflits	B	5

3° Etre capable de piloter son école au jour le jour

	Niveau de maitrise	Pondération
a. Être capable de déléguer en pilotant le système via le leadership partagé dans une dynamique collaborative.	B	
b. Être capable de prendre des décisions et de s'y tenir après avoir instruit la question à trancher et/ou au terme d'un processus participatif.	B	10
c. Être capable d'organiser les services des membres du personnel au jour le jour, incluant la gestion des horaires et les attributions.	C	
d. Assurer la bonne gestion des ressources financières, administratives et des infrastructures de l'établissement.	B	
e. Être capable de gérer des réunions, son agenda et celui de l'école.	B	10
f. Maitriser les techniques de communication tant orale qu'écrite en les adaptant aux interlocuteurs.	B	
g. Avoir la capacité de lire et comprendre un texte juridique.	B	
h. Être capable de piloter l'implémentation du numérique dans les dispositifs d'enseignement et de gouvernance dans le cadre du développement de l'environnement numérique de son établissement et de l'enseignement en Communauté française ainsi que de pouvoir utiliser les outils informatiques de base.	B	

4° Être capable d'engager son école dans une dynamique d'amélioration continue

	Niveau de maitrise	Pondération
a. Avoir une capacité d'observation objective et d'analyse du fonctionnement de son école en vue, le cas échéant, de dégager des pistes d'actions alternatives.	C	15

b. Disposer de compétences pédagogiques et montrer un intérêt pour la recherche en éducation adaptée au niveau d'enseignement concerné.	B	10
c. Établir une culture pédagogique de travail collaboratif d'échanges de bonnes pratiques.	B	
d. Collaborer avec les partenaires extérieurs et intégrer l'établissement dans son environnement.	B	

5° Compétence obligatoire transversale

	Niveau de maitrise	Pondération
a. Avoir la capacité d'accompagner le changement	B	

Légende des niveaux de maitrise des compétences

1° Niveau de maitrise (A) : aptitude à acquérir la compétence → Avoir des notions théoriques ; avoir une connaissance, une compréhension.

2° Niveau de maitrise (B) : élémentaire → Agir de façon réactive ; agir avec un accompagnement.

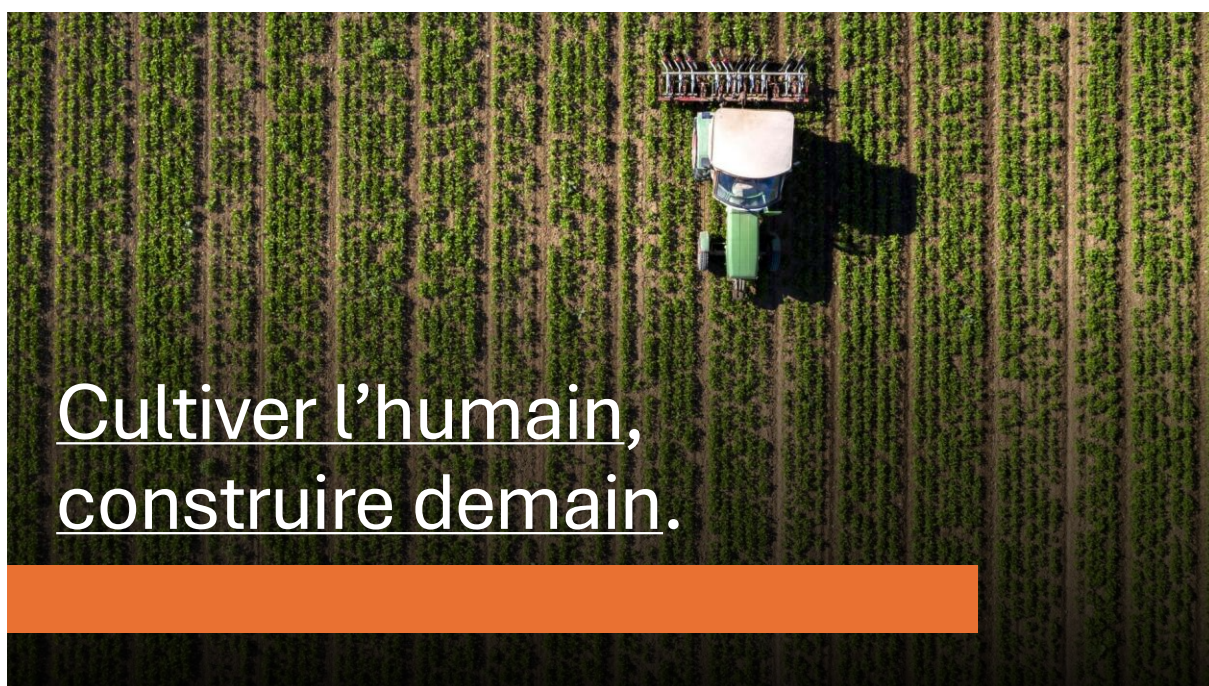
3° Niveau de maitrise (C) : intermédiaire → Agir de façon proactive ; agir de façon autonome.

4° Niveau de maitrise (D) : avancé → Ajouter des propositions créatives ; faire preuve d'anticipation.

Institut Saint-Michel

Lignes de force

13 novembre 2025

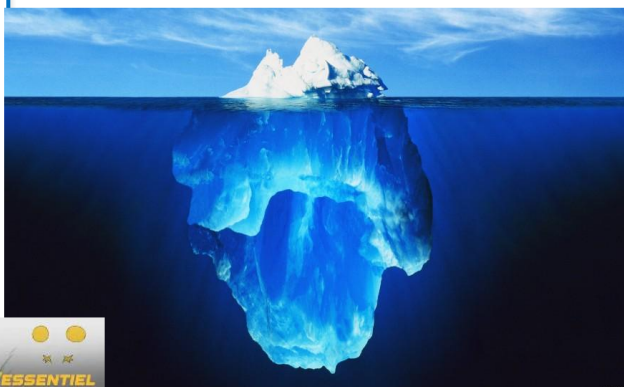


Oser l'immersion en profondeur !

Maîtriser les fondements

... en particulier le français pour :

- mieux réfléchir
- nuancer sa pensée
- bien communiquer
- faciliter l'étude
 - des mathématiques
 - des sciences :
 - exactes
 - humaines
 - de l'économie
 - des langues



Exiger sans exclure

Proposer des défis à relever

Rechercher le meilleur potentiel de chacun

Développer la rigueur

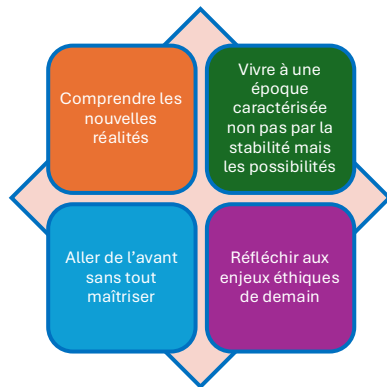
Epauler dans la difficulté

Accompagner chaque élève à :

- se fixer des objectifs
- développer ses talents



Imaginer et construire demain



« L'avenir appartient à ceux qui croient à la beauté de leurs rêves. »
Eleanor Roosevelt



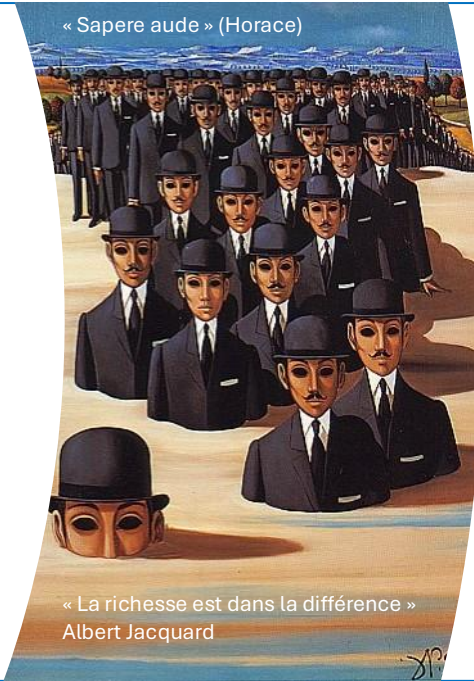
Encourager le dépassement

- Développer l'esprit d'équipe
- Persévérer face aux défis
- Oser affronter les difficultés
- Célébrer la réussite



Oser la différence !

« Sapere aude » (Horace)



« La richesse est dans la différence »
Albert Jacquard

Etre vigilant
face aux
algorithmes

Encourager
l'esprit
critique

Se méfier de
la post-
vérité

Poser les
bonnes
questions

Penser par
soi-même

Cultiver l'humain

Apprécier l'autre

Encourager la
bienveillance

Veiller au respect
des limites

Eduquer à la
liberté et à la
responsabilité
sous-jacente

Favoriser
l'adaptabilité et
l'agilité

Stimuler la
recherche
spirituelle

Valoriser le
courage

Combattre le
harcèlement

« La grandeur d'un métier est peut-être, avant tout, d'unir les hommes : il n'est qu'un luxe véritable, et c'est celui des relations humaines. »
Saint-Exupéry



Accompagner l'envol

Avec les parents et tuteurs,
accompagner les élèves à :

- ✓ élaborer leur projet de vie
- ✓ oser prendre des risques
- ✓ développer leur autonomie
- ✓ vivre en société
- ✓ préparer leur avenir

« Des racines et des ailes » Anonyme